



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION FEMININES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION FEMININES

Réunion du 06/05/2025

Présidence : **M. Lefevre Pascal**

Présents : **Mme Mizzi Vanessa – MM. Barry Roland – Guillamot Mickael – Herry Mickael – Rubies Régis**

Absents excusés : **Mme. Ferhat Meriem – MM. Brzozowski Jean – Gueddari Malik**

Assiste à la réunion : **M. Pilleux Hateau Romain**

Le procès-verbal de la réunion du 01/04/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U13F D1

⚽ Poule D1

AGDE RCO 1/ST CLEMENT MONT 1

Du 03/05/2025

Est reportée au 14/05/2025

(Finale régionale Pitch U13F, accord des clubs par mail le 30/04/2025)

FEMININES A 11 D1

⚽ Poule A

SUSSARGUES FC 2/ASM34 1

Du 09/03/2025 reportée au 13/04/2025

Est de nouveau reportée au 14/05/2025

(Arrêté municipal, futsal régional, accord des clubs)

FEMININES A 8 D1

⚽ Poule A

CANET AS 1/BALARUC STADE 1

Du 04/05/2025

Est reporté au 14/05/2025

(Terrain impraticable, dernière date disponible)

FEMININES A 8 D2

⚽ Poule A

ST MARTIN LONDRES 1/MEZE STADE FC 1

Du 04/05/2025

Est reportée au 14/05/2025

(Arrêté municipal, accord des clubs par mail le 28/04/2025)

ST MATHIEU AS 1/ST MARTIN LONDRES 1

Du 18/05/2025

Est inversée

(Accord des clubs par mail le 05/05/2025)

ESP 1/SUD HERAULT FO 1

Du 04/05/2025

Est reportée au 14/05/2025

(Terrain impraticable, dernière date disponible)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



SUD HERAULT FO 1/MIDI LIROU CAP POILH 1

Du 11/05/2025

Est avancée au 07/05/2025

(Accord des clubs par mail le 06/05/2025)

FORFAITS

MAUGUIO CARNON US 2 (503393)

30174902 – U13 Féminines D2 / Phase 3 du 03/05/2025

Courriel du 02/05/2025

Amende : 28€ (A domicile, x4)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

M. ARCEAUX 1 (528675)

30174901 – U13 Féminines D2 / Phase 3 du 03/05/2025

Courriel du 02/05/2025

Amende : 28€ (A domicile, x4)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VENDARGUES PI 2 (520449)

30174903 – U13 Féminines D2 / Phase 3 du 03/05/2025

Courriel du 03/05/2025 adressé à la permanence

Amende : 14€ (notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

LESPIGNAN VENDRES FC 1 (530106)

30171494 – U15 Féminines D2 / Phase 3 poule B du 03/05/2025

Courriel du 25/04/2025

Amende : 14€ (notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ST JEAN VEDAS 2 (514400)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



30170670 – U15 Féminines D2 / Phase 3 poule A du 03/05/2025

Courriel du 01/05/2025

Amende : 28€ (notifié moins de 10j avant la rencontre, x2, deux dernières journées, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

SALINDRES FC 1 (547384)

30181089 – Féminines à 11 Territoire / Phase 2 poule Accession R2 du 12/04/2025

Courriel du 11/04/2025 adressée à la Permanence

Amende : 14€ (notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ST MARTIN LONDRES 1 (503184)

53035399 – Féminines à 8 D2 / Phase 2 poule A du 20/04/2025

À Villeveyrac

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe VILLEVEYRAC US 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ST MARTIN LONDRES 1 avec amende de 28€ (Non notifié, x4), pour en reporter le bénéfice à l'équipe VILLEVEYRAC US 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

CASTELNAU CRES FC 1 (545501)

30170666 – U15 Féminines D2 / Phase 3 poule A du 13/04/2025

À Montpellier

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe FC 3MTKD 1 était présente sur le terrain,



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe CASTELNAU CRES FC 1 avec amende de 28€ (Non notifié, x4), pour en reporter le bénéfice à l'équipe FC 3MTKD 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ASM34 1 (561208)

30169850 – U18F à 8 D1 / Phase 1 poule A du 03/05/2025

À Lavérune

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe LAVERUNE FC 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ASM34 1 avec amende de 56€ (Non notifié, x4, 2 dernières journées, x2), pour en reporter le bénéfice à l'équipe LAVERUNE FC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

ST JEAN VEDAS 2 (514400)

U15 Féminines D2 / Phase 3 poule A

Cette équipe totalisant trois forfaits :

07/12/2025 / CASTELNAU CRES FC 1

09/03/2025 / FC 3MTKD 1

03/05/2025 / LAVERUNE FC 2

Amende : 50€

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

ASM34 1 (561208)

U18F à 8 D1 / Phase 1 poule A

Cette équipe totalisant trois forfaits :

29/03/2025 / B. JEUNESSE OL 1

06/05/2025 / AGDE RCO 1

03/05/2025 / LAVERUNE FC 1

Amende : 70€



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

CORNEILHAN LIGNAN 1

30183369 – Féminines à 8 D1 / Phase 2 poule A du 27/04/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du 13/05/2025, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAI

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

CORNEILHAN LIGNAN 1 (544157)

30183369 – Féminines à 8 D1 / Phase 2 poule A du 27/04/2025

Amende : 1€ (Reçue le 01/05/2025)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

SUMENE ES 1 (503288)

30182872 – Féminines à 11 D1 / Phase 2 poule A du 27/04/2025

AGDE RCO 1 (548146)

53176688 – Coupe Féminine U18 du 27/04/2025

CORNEILHAN LIGNAN 1 (544157)

30183369 – Féminines à 8 D1 / Phase 2 poule A du 27/04/2025

ST ANDRE SANGONIS OL 1 (517246)

30171492 – U15 Féminines D2 / Phase 3 poule B du 03/05/2025

MONTPELLIER ASPTT 1 (503349)

30172338 – U13 Féminines D1 / Phase 3 du 03/05/2025

Amende : 1€

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



PLAY-OFF U15F D2

Comme prévu dans le calendrier général, le 10 et 17 mai auront lieu les play-offs U15F D2.

Ils sont sous la forme suivante :

- Rencontres aller/retour
- Le 1^{er} de la poule A contre le 1^{er} de la poule B
- Le 2^{ème} de la poule A contre le 2^{ème} de la poule B
- ...

A l'issu de la dernière journée de championnat du 03/05/2025, les classements ont donné lieu aux rencontres suivantes :

Matches allers (10 ou 11/05)

CANETS AS 1 / CASTRIES AV 1 (*Accord pour inversion*)

SC LODEVE 1 / FC 3MTKD 1

MAUGUIO CARNON US 1 / MEZE STADE FC 1

CLERMONTAISE 1 / LAVERUNE FC 2

ST GELY FESC 1 / MONTARNAUD AS 1

LESPIGNAN VENDRES FC 1 / VENDARGUES PI 2

CASTELNAU CRES FC 1 / VILLEVEYRAC US 1

ST ANDRE SANGONIS OL 1 / ST JEAN VEDAS 2 (FG)

Matches retours (17 ou 18/05)

CASTRIES AV 1 / CANET AS 1

FC 3MTKD 1 / SC LODEVE 1

MEZE STADE FC 1 / MAUGUIO CARNON US 1

LAVERUNE FC 2 / CLERMONTAISE 1

MONTARNAUD AS 1 / ST GELY FESC 1

VENDARGUES PI 2 / LESPIGNAN VENDRES FC 1

VILLEVEYRAC US 1 / CASTELNAU CRES FC 1

ST JEAN VEDAS 2 (FG) / ST ANDRE SANGONIS OL 1

Prochaine réunion le 13/05/2025

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire de séance,
Régis Rubies